

	Année N-2	Année N-1	Année N
TVA collectée	16 660	19 600	24 500
TVA déductible sur ABS	4 508	5 292	7 252
TVA déductible sur immobilisations	2 548	392	1 274
TVA à décaisser	9 604	13 916	15 974
TVA à reverser hors TVA sur immobilisation	12 152	14 308	17 248

Si l'entreprise achève ses travaux d'inventaire fin avril elle ne connaît pas la TVA de N-1 au cours du mois d'avril N-1. Ainsi le premier acompte de N-1 a été calculé sur la TVA reversée en N-2 hors TVA sur immobilisations. Les autres acomptes sont calculés sur le TVA à reverser de N-1

Acompte avril N : $12\,152 \times 25\% = 3\,038$

Acompte de juillet N : $14\,308 \times 25\% = 3\,577$

Acompte d'octobre N : $14\,308 \times 25\% = 3\,577$

Acompte de décembre N : $14\,308 \times 20\% = 2\,862$

TOTAL des acomptes versés en N-1 : 13 054

TVA à reverser en N = 15 974

Régularisation : $15\,974 - 13\,054 = 2\,920$ € à reverser